



Amortissement LMNP et PLFS 2025

Par **Rick33**, le **11/10/2024** à **10:50**

Bjr, je lis que le PLFS 2025 prévoit la réintégration des amortissements lors du calcul de la plus value pour les LMNP. L'objectif étant de dévaloriser les locations de type AirBNB, dites de courte durée.

Je sais que ce n'est pas encore voté mais savez vous si les LMNP en résidence de service (étudiants, affaires, senior) sont également concernés, sachant que les propriétaires de ces biens sont liés par un bail de 9 ans en général avec la société qui exploite les biens , donc on est pas vraiment sur de la courte durée.

Merci